

Clayton Windatt, directeur, Collectif des commissaires autochtones  
Sturgeon Falls (Ontario) P2B 3J7  
[www.acc-cca.com](http://www.acc-cca.com)

L'art autochtone représente le produit culturel canadien le plus unique et le plus important ainsi qu'une formidable occasion pour le Canada d'exercer un leadership à l'échelle internationale. Le Canada est déjà à l'avant-garde de la prise de conscience nouvelle de l'importance que revêtent les connaissances, les cultures et l'art autochtones. Des universitaires, organisateurs politiques et conservateurs de New York, d'Australie, d'Europe et de Russie reconnaissent souvent la valeur des artistes et des chercheurs autochtones du Canada. Ce n'est qu'après la tournée mondiale du Groupe des sept que l'art et la culture du Canada ont été reconnus sur la scène internationale et ce n'est qu'aujourd'hui qu'une nouvelle identité culturelle et artistique canadienne commence à susciter l'intérêt et l'admiration du monde, grâce à l'art autochtone contemporain. Personne ne réussit mieux dans cette discipline artistique que les Autochtones du Canada. Dans l'expression de cette force culturelle, nous prenons l'initiative, sans tenter d'imiter ou de combler un retard dans l'esthétique internationale. C'est un art magnifique, brut et intègre, qui met en valeur nos forces, sans craindre de révéler nos faiblesses. Il représente les idéaux auxquels le Canada devrait aspirer, ainsi que l'humilité, la liberté et l'audace qui font l'admiration des autres nations.

**Introduction :** Les changements importants qui s'opèrent dans l'écologie du Canada mettent en lumière la nécessité d'une recherche efficace, à l'échelle nationale, sur les arts, la culture et le patrimoine des nombreux peuples de ce pays. Le gouvernement du Canada ne pourra aborder la question culturelle de façon efficace et progressive sans un engagement majeur envers une telle recherche, compte tenu des besoins du public. Les derniers travaux de recherche d'une telle ampleur remontent à la Commission Massey, autrefois connue sous le nom de Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences, établie en 1949. Bon nombre de nos infrastructures artistiques sont le fruit de la Commission Massey et donc totalement désuètes et mal adaptées aux besoins actuels des diverses communautés et cultures du Canada. Dans les recommandations suivantes, nous proposons la création d'un groupe de travail chargé d'étudier diverses questions liées aux arts, à la culture et au patrimoine à l'échelle nationale. J'encourage le gouvernement du Canada à tenir compte de ces recommandations dans sa planification de la future écologie artistique canadienne. **Remarque :** *Les références des citations et des recherches, omises afin de faciliter la lecture, peuvent être obtenues sur demande.*

**Propriété intellectuelle :** Le « droit de revente de l'artiste » doit être inscrit dans la loi et inclus de manière explicite dans les accords commerciaux, afin que les artistes canadiens puissent percevoir des redevances à l'étranger. Cette lacune freine considérablement le marché de l'art canadien et requiert que le Canada prenne l'initiative dans la protection de la propriété intellectuelle. Des organisations comme Le front des artistes canadiens ([www.carfac.ca](http://www.carfac.ca)) défendent sans relâche les droits des artistes et doivent être soutenues par le Canada dans la poursuite de leurs objectifs communs.

**Normes d'emploi :** Les travailleurs non syndiqués œuvrant pour des organismes publics des arts, de la culture et du patrimoine occupent souvent les emplois les moins bien rémunérés au Canada. Il n'est pas rare que des postes à temps plein dans de petits organismes à but non lucratif, même des postes de direction, soient rémunérés à moins de 30 000 \$ par année. Ces

organismes dépendent presque entièrement d'un financement gouvernemental direct ou versé par une tierce partie pour assurer leur fonctionnement. Avec les hausses du salaire minimum dans plusieurs provinces, le coût de l'inflation n'est pas pris en compte pour ces groupes. Sans une augmentation du soutien gouvernemental en fonction de l'inflation, bien des organismes culturels doivent réduire le nombre d'heures de travail ou leur effectif, parce qu'ils ne peuvent plus payer leur personnel aux taux de rémunération fixés par la loi. Un vaste exercice de révision des salaires et du financement des travailleurs culturels doit être lancé pour assurer la survie des infrastructures et organisations artistiques régionales et nationales.

**Pluralisme culturel :** Selon des données produites par Statistique Canada en 2016, près de 7 674 580 personnes se sont identifiées comme membres d'une minorité visible, soit 22,3 % de la population totale du Canada. Cette année-là, 1 673 785 personnes s'étaient déclarées d'identité autochtone, soit plus de 4,9 % de la population totale du Canada. Pour une même projection de croissance, les populations combinées des minorités visibles et d'identité autochtone représentent environ 29 % de la population canadienne. Or, ce n'est qu'aujourd'hui que des discussions sur des ressources destinées à la culture sont incluses dans les stratégies de croissance à l'intérieur des infrastructures gouvernementales. Le manque de ressources ralentit considérablement les efforts déployés par le Conseil des arts du Canada et Patrimoine canadien. Le pluralisme culturel doit être mis à l'avant par une meilleure représentation et davantage de ressources doivent être investies dans les meilleurs délais afin d'accélérer le processus.

**Capital culturel quantifiable :** Le Canada doit définir les postes occupés dans les organisations du domaine des arts, de la culture et du patrimoine. En sachant quels postes sont rattachés à l'industrie culturelle, Statistique Canada pourra entreprendre le suivi du capital culturel en tant que facteur économique. Les économistes pourront ainsi faire des liens entre l'activité artistique, la prospérité communautaire et la croissance économique. Sinon, les infrastructures culturelles vont continuer à se débattre et à prétendre générer des bénéfices tangibles, sans fournir de données quantifiables. Un vaste programme de recherche doit être lancé afin de déterminer quels emplois font partie du domaine des arts, de la culture et du patrimoine.

**Gouvernance partagée :** Les lieux d'accès public sont actuellement administrés selon différents modèles à but non lucratif et par des organes directeurs à mandat unique. Ces lieux sont principalement représentés par des populations blanches, surtout aux paliers supérieurs de gouvernance et de direction. Les monopoles organisationnels doivent être revus. Des groupes comme l'Association des musées canadiens, l'École nationale de ballet, La Compagnie d'opéra canadienne, le Ballet national du Canada, le Festival de Stratford, le Centre national des Arts et le Musée des beaux-arts du Canada doivent inclure la perspective autochtone et celle des groupes racialisés et autres communautés marginalisées dans leurs conseils d'administration et à la haute direction de leurs organisations. De plus en plus, le public s'attend à ce que le pluralisme culturel soit démontré par la représentation, et le milieu actuel doit trouver des moyens d'appliquer des modèles de gouvernance partagée entre les groupes culturels. Ces attentes du public doivent devenir des critères obligatoires pour l'obtention d'un financement, surtout s'il s'agit de millions de dollars. Par ses actions et par l'exemple, le Canada doit montrer la voie à suivre aux organisations chargées de représenter le grand public, en adéquation avec le Canada en tant qu'institutions phares. Les organisations ayant bien peu d'outils pour décider des modèles de gouvernance partagée, peu d'essais sont tentés et les résultats laissent beaucoup à désirer. Une recherche doit être consacrée à l'élaboration de cadres de collaboration interculturelle, avec des ressources correspondant aux changements souhaités.

**Droits culturels autochtones :** Selon la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), article 31 : « Les peuples autochtones ont le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer [...] les manifestations de [leur] [...] culture, y compris [...] leur littérature, leur esthétique [...] et leurs arts visuels et du spectacle. » Le Canada a adopté officiellement la DNUDPA et doit maintenant traduire son engagement en actions. Bon nombre de programmes gouvernementaux et d'organismes à but non lucratif ont entrepris de mettre en œuvre la DNUDPA et les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation (CVR). Le nom imagé d'« industrie de la réconciliation » a été accolé à ce mouvement, qui a vu davantage d'engagements de la part de consultants et de principes formulés que d'actions réelles menées auprès des communautés autochtones. S'il souhaite mettre en œuvre les recommandations de la CVR et les principes de la DNUDPA, le Canada doit s'engager dans une démarche de passation des pouvoirs. Des ressources consacrées aux arts, à la culture et au patrimoine doivent être déployées sous la gouverne d'organisations majoritairement contrôlées par des Autochtones dans les aspects de la gouvernance, de la gestion, de la mise en œuvre et de la diffusion. Le Canada doit commencer à collaborer en toute transparence avec les communautés autochtones, dans une relation de nation à nation, vers des objectifs nationaux communs.

**Souveraineté autochtone :** Les peuples autochtones ont besoin de ressources pour corriger des disparités dans de nombreux domaines. Dans celui des arts, de la culture et du patrimoine, presque tous les problèmes résultent d'obstacles systémiques de longue date et de perceptions désuètes. Au Canada, bien des infrastructures actuelles constituent un obstacle – intentionnel ou non – pour les peuples autochtones. Certains systèmes essentiels aux populations non autochtones ne peuvent être supprimés, modifiés ou adaptés. De nouvelles structures propres aux Autochtones doivent donc être établies pour répondre à leurs besoins, parallèlement aux systèmes existants. **De nouvelles institutions majeures des arts, de la culture et du patrimoine doivent être créées et administrées par les communautés autochtones**, en plus de la stabilisation des centres culturels régionaux existants. À l'heure actuelle, le Canada ne travaille pas à la création ou à la promotion d'institutions comme :

- École nationale des arts autochtones
- Musée virtuel des Autochtones du Canada
- Société musicale autochtone du Canada
- Danse autochtone Canada
- Festival national des arts autochtones
- Centre national des arts autochtones
- Musée national des arts autochtones

Des tentatives ont plutôt été menées pour adapter les ressources existantes aux besoins des Autochtones, mais sans grand succès, puisque les représentants des structures en place ne sont pas préparés à s'acquitter de leurs rôles, en raison de problèmes systémiques. Il est grandement nécessaire de créer de nouveaux espaces communs au Canada ainsi que des lieux consacrés principalement (mais non *exclusivement*) aux Autochtones. Les ressources allouées à des projets pilotés par des Autochtones doivent être clairement définies. Il est nécessaire de lancer des initiatives nationales prioritaires axées sur les Autochtones, que le Canada pourra célébrer et montrer en exemple au reste du monde.

**Mot de la fin :** Pour que le Canada puisse développer ses produits culturels et réinventer notre vision de l'« identité » canadienne, il est nécessaire de rassembler l'information nécessaire pour lui permettre d'agir. Les arts, la culture et le patrimoine ont un rôle déterminant dans la définition de l'identité. Un examen public approfondi de notre climat culturel doit être mené à l'échelle nationale. Dans son examen des changements et des mesures prioritaires à adopter pour assurer la prospérité de toutes les communautés et promouvoir l'économie culturelle et les relations internationales, le Canada doit prendre des décisions audacieuses et travailler avec les intervenants communautaires. Le Collectif des commissaires autochtones est prêt à jouer un rôle de soutien, d'encouragement et de questionnement auprès du Canada dans notre progression vers un avenir commun et dans nos efforts concertés pour assurer un milieu sain à tous les peuples.